



Fiche 06

Document 07

Georges VAN DER KERKEN, *La politique coloniale belge*, Anvers, 1943, p. 80-81.

« Comme jadis l'Etat indépendant et comme les autres Etats colonisateurs, dans les colonies d'exploitation, de production, de domination ou d'encadrement – dans lesquelles le nombre des Européens est appelé à demeurer une infime fraction de celui des indigènes – la Belgique poursuit au Congo, inéluctablement, de par la force des choses, la réalisation de deux idéals, celui d'un idéal humanitaire et celui d'un idéal utilitaire, dont l'un ne peut guère être réalisé sans l'autre.

Du point de vue humanitaire, elle y poursuit, chez les indigènes, la suppression d'abus manifestes et de coutumes cruelles, le développement du commerce et de l'industrie et l'amélioration de leurs conditions matérielles et morales d'existence.

Du point de vue utilitaire, elle s'efforce d'obtenir des matières premières (minérales, végétales et animales) et d'autres produits utiles, ainsi que la main-d'œuvre nécessaire à leur production, à leur préparation ou à leur traitement industriel, d'y vendre des produits fabriqués, d'y faire fructifier des capitaux, d'y recruter des troupes (destinées à assurer la sécurité intérieure et extérieure du Congo) et d'y acquérir une augmentation de puissance dans le domaine économique et éventuellement dans le domaine militaire.

L'idéal utilitaire poursuivi par la Belgique au Congo est pour ainsi dire, pratiquement et utilement, un idéal économique. Il se résume en ces mots: faire produire, faire consommer et faire transporter ce qui a été produit et ce qui doit être consommé.

La Belgique n'a jamais cherché, comme d'autres Etats colonisateurs dans leurs colonies, à obtenir du Congo Belge, soit un tribut en argent destiné à enrichir le Trésor de la Métropole, soit des armées coloniales nombreuses, destinées à augmenter sa puissance militaire, en Europe ou dans d'autres régions du monde. »

 **Georges Van der Kerken** (1888-1953) fut magistrat, puis gouverneur de province au Congo belge. Il enseigna ensuite à l'Institut universitaire colonial. Les italiques sont de l'auteur.

Colonie d'exploitation : la métropole envoie des cadres pour exploiter les richesses de la colonie, mais ces derniers ne s'établissent pas définitivement sur place.

Indigène : dans le vocabulaire colonial, ce terme désignait les populations locales africaines.

Métropole : territoire central par rapport à la colonie : ici, la Belgique par rapport au Congo belge.